

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 2165**

présenté par

Mme Robert-Dehault et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 19

I. – Supprimer les alinéas 1 à 8.

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 10 à 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création des pôles territoriaux « France asile » mettra en difficulté les préfectures face à l'OFII et l'OFPRA qui sont trop souvent des soutiens actifs à l'immigration.

Elle pourrait en outre être un prélude à la mise en place d'une agence absorbant les diverses compétences.